



- 2051 Concessions droits et similaires pour la somme de **2 200.00 €**.
- 21318 Autres bâtiments publics pour la somme de **4 794.00 €**.

Pris sur le compte :

- 2152 Installations de voirie pour la somme de **6 994.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

### **DEVIS VOLETS – SALLE DE CONVIVIALITE :**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait souhaitable d'installer des volets roulants sur les six fenêtres de la salle de convivialité.

Après avoir fait appel à plusieurs entreprises, l'entreprise Franche-Comté Menuiserie domicilié à MARCHAUX (Doubs), au Champs Nouveau a été choisi pour la somme de 3 995,00 € H.T..

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte ce projet et mandate le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

### **O.N.F. – PLANTATION DOUGLAS :**

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à la destruction des plants de douglas par les chevreuils, il faut de nouveaux replanter. Afin de sauvegarder les nouveaux plants, il faut prévoir une protection individuelle.

Un devis a été demandé à l'O.N.F. concernant ces nouvelles plantations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le devis de l'O.N.F. qui s'élève à **2 370,00 € H.T.**

### **CONVENTION AVEC LA S. P. A. :**

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature d'une convention avec la S. P. A. ayant pour objet :

- Transport et accueil des animaux en état d'errance ou de divagation : chiens et chats domestique (non sauvages) au refuge / fourrière des Longeaux,
- Le chat ou le chien sera détenu en fourrière pendant 8 jours ouvrés et sera considéré ensuite comme abandonné et propriété de la S.P.A.

### **Coût :**

- 0,50 € par habitant (suivant le dernier recensement),

### **Durée de la convention :**

- 1 an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le Maire est mandaté pour la signature de ladite convention.

### **PROPOSITION DE LIMITATION DE VITESSE A OUGNEY-LE-BAS ET OUGNEY-LA-ROCHE :**

Le Maire et Mr Michel CARTIER, 1<sup>er</sup> adjoint, informent le Conseil municipal que des habitants des hameaux de OUGNEY-LE-BAS et OUGNEY-LA-ROCHE ont fait une demande à la Mairie concernant la vitesse sur les deux routes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre des arrêtés de limitation de vitesse sur ces deux routes et installer les panneaux correspondants à cette limitation.

### **RADIATION ELECTEURS – ARRÊTE INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE :**

Le Maire et Mr CARTIER Michel, 1<sup>er</sup> adjoint, exposent à l'assemblée délibérante qu'après vérification de la liste électorale, il s'avère qu'environ 25 personnes sont inscrites et ne possèdent plus de bien et ne résident plus sur la commune. Ils demandent l'avis au Conseil municipal pour radier ces personnes.

Après vérification, le Conseil municipal accepte de radier les personnes concernées.

## **CHANGEMENT DE CONTRAT – ADJOINT ADMINISTRATIF :**

Le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de Mme VUILLEMENOT Corinne doit faire l'objet d'un avenant afin d'en modifier le grade. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à une mesure de reclassement, le grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe a été remplacé par le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il convient donc d'actualiser le tableau des emplois d'une part et le contrat de Mme VUILLEMENOT Corinne d'autre part.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, Mme VUILLEMENOT Corinne bénéficiera d'un contrat d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 12 h / semaine, échelon 1 (pour information IB 356 / IM 332).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le changement de grade à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **DIAGNOSTIC RESEAU D'EAU :**

Le Maire expose au Conseil municipal que les dossiers de demande de subventions sont complets et qu'une prochaine réunion se tiendra à la salle de convivialité **le mardi 28 septembre à 14 h.**

## **FICHE NOUVEAUX HABITANTS :**

Le Maire laisse la parole à Mme ROULLIER Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe, qui présente le projet de formulaire à remettre aux nouveaux habitants. Ce document comporte diverses informations administratives et communales.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Une réunion se tiendra le jeudi 30 septembre avec VNF et un responsable de l'assurance de la Commune, concernant la fuite d'eau de l'année dernière.
- Une formation pour l'utilisation des défibrillateurs aura lieu le **mercredi 29 septembre 2021 de 19 h 30 à 21 h 30** à la salle des fêtes. Celle-ci sera dispensée par un infirmier du SAMU de BESANÇON. Les places sont limitées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Francis TROUILLOT